

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 28 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. PANTALONI	à	M. COMBARET
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Juin 2012

Délibération N°2012 / 160

**Demande de subvention pour l'achat de matériel sportif 2012.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

La municipalité d'Ajaccio, soucieuse de proposer à ceux et celles qui fréquentent ses installations sportives, un choix d'activité toujours plus important, a souhaité investir dans différents matériels nécessaires à la pratique sportive.

**Programme des investissements en matériel sportif ANNEE 2012**

DESIGNATION DU MATERIEL		TOTAL HT
<b><u>PISCINES</u></b>		
<b>Bancs à chaussures</b>		1350.86 €
<b>Echelles inox d'accès aux bassins</b>		1651.22 €
<b>Matériel d'affichages des deux piscines</b>		2265.15 €
<b>Box fermé d'accueil</b>		4849.49 €
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 116.72 €</b>
<b><u>GYMNASES</u></b>		
<b>Buts de hand-ball</b>		4520.46 €
<b>Matériel Volley-ball</b>		5854.79 €
<b>Matériel Hand-ball</b>		3030.74 €
<b>Matériel divers</b>		1104.79 €
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>14 510.78 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>24 627.50 €</b>

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale de la commune, ainsi qu'auprès du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	<b>24 627.50 € HT</b>	
Participation CTC (40 % du montant HT)		9 851.00 € HT
Participation CG 2A (35 % du montant HT)		8 619.00 € HT
Part communale (25 % du montant HT)		6 157.50 € HT

**CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2012 :**

**EN INVESTISSEMENT :**

**En Dépenses :**

- Chapitre 21, Article 2158, Fonction 411.
- Chapitre 21, Article 2158, Fonction 413.

**En Recettes :**

- Chapitre 13, Article 1322
- Chapitre 13, Article 1323.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- **D'approuver le présent programme 2012 d'achat de matériel sportif destiné aux installations sportives**
- **D'adopter le plan de financement de l'opération,**
- **D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de M. Le Maire,  
et après en avoir délibéré,**

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,  
VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
VU la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 27 Juin 2012,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

Le programme d'achat de matériel sportif 2012, tel qu'exposé ci-dessus,

**ADOPTE**

Le plan de financement relatif au programme d'achat de matériel sportif 2012 établi comme suit :

	CTC	CG	Ville
	9 851.00 € HT	8 619.00 € HT	157.50 € HT
Montant du programme d'achat de matériel sportif 2012	<b>24 627.50 € HT</b>		

**AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE**

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE,**

*Simon Renucci*  
**Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120628-2012\_160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2012